

Monsieur Marc Adams  
Directeur de la Commission Interrégionale de  
l'Emballage  
Rue Gaucheret 92-94,  
B-1030 Bruxelles

**Objet : Implication de la société civile dans la révision de l'Accord de Coopération Interrégional sur la prévention et la gestion des emballages**

Le 9 avril 2025,

Cher Monsieur Adams, chers membres de l'organe de décision,

Nous avons appris que la Commission interrégionale de l'Emballage travaille à la révision de l'Accord de coopération concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (ci-après "ACI Emballages"). Ceci afin de préparer notre pays à appliquer les nouveaux objectifs et obligations du Règlement européen sur les Emballages et les Déchets d'Emballages (PPWR), entré en vigueur le 11 février 2025.

Il s'agit d'une excellente occasion d'améliorer la durabilité des emballages et de maintenir la Belgique au rang de champion européen en matière de gestion des emballages. Il s'agit aussi d'une étape nécessaire pour assurer une politique d'emballage uniforme dans toute la Belgique, d'ici à la date d'application du règlement le 12 août 2026.

Il est évident qu'une telle révision se doit d'être faite en consultation avec toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion des emballages en Belgique. C'est-à-dire les acteurs économiques, les éco-organismes de gestion des emballages, les recycleurs, les intercommunales de déchets et les communes.

La société civile joue également un rôle crucial dans la mise en œuvre des changements nécessaires à la politique en matière de déchets d'emballages. Il s'agit notamment des **associations de consommateurs**, qui représentent les intérêts des consommateurs qui achètent et utilisent des emballages. Les consommateurs ont après tout contribué à trier 24,4 kg d'emballages PMC via le sac bleu en 2023 ([Fost Plus, 2023](#)). Les **organisations environnementales** et **fédérations représentatives** spécialisées dans les politiques visant à prévenir l'impact négatif des emballages sur l'environnement, à minimiser l'utilisation des ressources et à réduire les déchets ont également un rôle à jouer dans la représentation des intérêts environnementaux dans ce processus. Enfin, les organisations protégeant les intérêts des personnes avec un handicap ou en situation de pauvreté peuvent veiller à ce que la révision de l'accord n'ait pas un impact démesuré sur les personnes en situation vulnérable.

C'est pourquoi nous demandons d'être informés et consultés sur la révision prévue de l'Accord de Coopération Interrégionale (ACI) sur les emballages. Ceci afin que notre avis et nos recommandations constructives soient prises en compte pour une révision plus juste pour l'ensemble de la société civile.

Nous nous réjouissons d'être impliqués dans le processus législatif de révision.

Signé par :



*Alliance pour la Consigne,  
Bond Beter Leefmilieu,  
Canopea,  
City to Ocean,  
ConsomAction,  
Gents MilieuFront,  
Grootouder voor het Klimaat,  
Fair Resource Foundation,  
Herwin,  
Natuurpunt,  
Testachats*